

21 mar 2004 -18:00

Appartient à [CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004](#)

## Bien-être sur le lieu du travail (RSE)

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances et de M. Bert Anciaux, Ministre de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a pris une série de mesures en matière de bien-être sur le lieu de travail.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances et de M. Bert Anciaux, Ministre de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a pris une série de mesures en matière de bien-être sur le lieu de travail.

La responsabilité sociale des entreprises c'est tenir compte d'une manière proactive de l'impact social, écologique et économique des activités de l'entreprise et cela à différents niveaux tels que, les employés, les clients, les fournisseurs et les riverains. La responsabilité sociale des entreprises est un concept permettant une large définition à laquelle on ne donne pas toujours la même interprétation. La nécessité d'un cadre de référence claire s'impose. Cela permettra une utilisation univoque de la terminologie et à une meilleure définition des termes utilisés. De cette manière, nous voulons aboutir à un dialogue efficace entre les différentes parties (autorités, sociétés et stakeholders). Ceci ne pourra être qu'une avancée bénéfique pour la Responsabilité Sociale des Entreprises. Un cadre de reporting sera proposé aux entreprises belges, afin qu'ils puissent procéder librement au reporting portant sur la matière sociale. Un tel reporting offre aussi bien des avantages internes qu'externes pour la société. Au niveau interne, un tel reporting permet une meilleure analyse des enjeux du marché ainsi que ses risques et apporte une meilleure réputation et une plus grande motivation de la part des employés qui favorisent la culture de l'entreprise. Au niveau externe, cela permet de répondre à la revendication de la société pour plus de transparence par le reporting portant outre que sur les aspects financiers sur les réalisations sociales et écologiques. Le Ministre Anciaux ainsi que le Ministre Van den Bossche travailleront ensemble à la réalisation d'un tel cadre. Chaque secteur a ses propres défis spécifiques au bien-être qui sont propres à leur secteur d'activités ainsi qu'au marché du travail sur lequel ils sont actifs. Ainsi, le secteur de la construction doit jouer un rôle préventif au niveau des accidents éventuels, le secteur de la santé connaît les problèmes typiques liés au mal de dos, les horaires de travail sont difficiles à combiner avec la vie familiale. Le Secrétaire d'Etat Van Brempt veut inviter les secteurs à communiquer d'une manière volontaire les problèmes de bien-être liés à leur propre secteur. Chaque secteur peut déterminer ses propres priorités. En collaboration avec le monde des entreprises, le gouvernement pourra de ce cette manière agir pro activement sur les défis du bien-être de demain. De ce cette manière, des situations win - win pourront être créées. Grâce à une diminution du taux d'absentéisme, du taux de maladie de longue durée et celui de l'incapacité de travail, du turn-over du personnel, le gouvernement ainsi que les secteurs diminuent leurs coûts et tout le monde y gagne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier  
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce  
extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>